



FICHE D'INSCRIPTION « VISITEUR PROFESSIONNEL »

1. Informations personnelles

- Nom :
- Prénom :
- Nationalité :
- Organisation / Entreprise :
- Fonction/emploi occupé :
- Pays :

2. Secteur d'activité (cocher la catégorie correspondante)

- ☐ Agence de voyage
- ☐ Hôtellerie / Hébergement
- ☐ Guide touristique / Interprète
- ☐ Consultant / Expert en tourisme
- ☐ Institution publique ou parapublique
- ☐ Investisseur ou bailleur potentiel
- ☐ Journaliste ou média spécialisé
- ☐ Autre (préciser) :

3. Coordonnées

- Téléphone :
- Adresse e-mail :
- Site web (le cas échéant) :

4. Motivation de la demande d'accréditation (cocher les objectifs principaux)

- ☐ Participer aux conférences et panels techniques
- ☐ Assister aux rencontres B2B et opportunités de réseautage
- ☐ Identifier de nouveaux partenaires ou prestataires
- ☐ Mener une veille stratégique sur les tendances du secteur
- ☐ Représenter officiellement une organisation ou institution
- ☐ Autre (préciser) :

5. Pièce justificative obligatoire à joindre (passeport ou carte nationale, carte professionnelle, lettre de mission, attestation de l'employeur)

6. Photo d'identité (photo numérique à joindre)

7. Services de facilitation (facultatif)

Souhaitez-vous bénéficier de services d'accompagnement pendant le SITHO ?

- ☐ Interprétariat / Traduction
- ☐ Accès VIP aux conférences
- ☐ Orientation personnalisée vers des exposants
- ☐ Suggestions d'hébergement partenaires
- ☐ Autre (préciser) :

Signature

Accréditation des visiteurs professionnels – SITHO 2025

Pourquoi une accréditation ?

L'accréditation « Visiteur professionnel » permet aux acteurs du secteur touristique de participer activement aux activités du salon sans disposer d'un stand d'exposition. Elle donne droit à :

- un accès aux **espaces d'exposition** ;
- la participation aux **conférences, panels techniques et ateliers thématiques** ;
- l'intégration aux **rencontres B2B** et activités de réseautage ;
- des **services de facilitation** optionnels (interprétariat, orientation, recommandations, etc.).

Qui peut s'accréditer ?

Cette accréditation s'adresse notamment aux :

- agences de voyages et tours-opérateurs ;
- hôteliers et professionnels de l'hébergement ;
- guides, interprètes, consultants et experts touristiques ;
- représentants d'organisations institutionnelles ou internationales ;
- journalistes spécialisés dans le tourisme ;
- investisseurs ou partenaires potentiels ;
- autres professionnels du secteur.

Comment faire votre demande ?

Les demandes incomplètes ou hors délai ne seront pas prises en compte. L'équipe d'organisation se réserve le droit de valider ou non une demande d'accréditation selon les critères établis.

Accédez au formulaire ci-dessous pour soumettre votre demande.

Pour tout besoin d'assistance, contactez-nous à l'adresse suivante : [adresse email] ou via téléphone au [numéro]